

3^e FÊTE DE L'ESTAMPE : MARDI 26 MAI 2015

Manifestampe - Fédération nationale de l'estampe



Que se passe-t-il le 26 mai 2015 ?

Où que vous soyez en France ce jour-là, **il y aura un événement, grand ou petit, autour de l'estampe.**

De prestige ou confidentiel, l'estampe en est la vedette.

Vous pourrez découvrir : expositions, démonstrations, portes ouvertes d'ateliers et d'écoles d'art, actions pédagogiques, ateliers en plein air, stages, conférences, performances, visites guidées, rencontres avec les artistes, galeristes...

Partout en France plus de 200 événements sont attendus à la campagne, en ville, en montagne ou dans la capitale.

Pourquoi le 26 mai ?

L'art de l'estampe, en Occident, est relativement récent, puisqu'on n'a commencé à l'y pratiquer qu'à la fin du XIV^e siècle. Il a par conséquent échappé au carcan des communautés de métiers, qui impliquaient numerus clausus, compagnonnage et maîtrise.

L'essor de la gravure en taille-douce dans la France de Louis XIII et de Louis XIV a donné à plusieurs, l'envie d'en tirer bénéfice en créant une communauté des graveurs et marchands de taille-douce qu'ils pourraient taxer. Ils se heurtèrent à chaque fois à la vive réaction de ceux qu'ils entendaient « maîtriser », avec à leur tête d'abord Abraham Bosse puis Robert Nanteuil. Ce dernier était fort bien en cour, notamment après avoir fait le portrait du jeune Louis XIV, lequel sut entendre les raisons exposées par l'artiste dont certains éléments sont repris textuellement dans l'**arrêt de Saint-Jean-de-Luz du 26 mai 1660**, qui annule un arrêt pris dans le sens contraire peu de temps auparavant.



Avec le parrainage
du ministère de la Culture
et de la Communication

Voir la liste des événements sur :
www.fetedelestampe.fr

Estampe ?

• **Estampe** : terme générique pour désigner une image imprimée, le plus souvent sur papier, réalisée à partir d'une matrice créée par un artiste. **C'est un mode d'expression artistique à part entière.**

• De nombreux procédés permettent de réaliser des estampes : ainsi la **gravure** avec de multiples techniques et supports (bois, carton, cuivre, lino, plexi, zinc..., la **lithographie** (pierre), la **sérigraphie** (à travers un écran) et les procédés **infographiques** qui combinent techniques traditionnelles ou informatiques.

• Pour en savoir plus et connaître les actualités de l'estampe en France, voir le site de Manifestampe : manifestampe.org.

« [...] Sa Majesté ayant été informée des mauvaises conséquences que pourrait produire l'exécution de cet arrêt à la gloire de la France dont l'avantage est de cultiver autant qu'il est possible les arts libéraux, tel qu'est celui de la gravure en taille-douce au burin et à l'eau-forte, qui dépend de l'imagination de ses auteurs et ne peut être assujéti à d'autres lois que celles de leur génie, [...] »

Qu'aucun [des] ouvrages [de cet art] n'étant du nombre des choses nécessaires qui servent à la subsistance de la société civile, mais seulement de celles qui servent à l'ornement, au plaisir et à la curiosité, le débit par conséquent, qui dépend du hasard et de l'inclination, en doit être entièrement libre,

Que ce serait asservir la noblesse de cet art à la discrétion de quelques particuliers qui ne le connaîtraient pas que de le réduire à une maîtrise dont on ne pourrait faire d'expérience régulière et certaine, puisque la manière de chaque auteur de la gravure est différente de celle

d'un autre, la diversité y étant aussi grande et aussi nombreuse qu'il peut y avoir de desseins, Sa Majesté [...] maintient et garde l'art de la gravure en tailles-douces, au burin et à l'eau-forte, et autres manières, et ceux qui [en] font profession, tant régnicoles qu'étrangers, en la liberté qu'ils ont toujours eue de l'exercer dans le royaume, sans qu'ils puissent être réduits en maîtrise ni corps de métier, ni sujets à autres règles ni contrôles, sous quelque nom que ce soit [...] ».

Ne nous y trompons pas, cette liberté est toute relative : l'absence de maîtrise n'exclut aucunement la censure, et il n'est pas question, sous peine d'être vite embastillé, de produire des images portant atteinte à la personne du Roi, à la religion et aux bonnes mœurs. Néanmoins il y a dans ce texte des mots forts qui permettent de retenir la date du 26 mai 1660 comme un moment important de l'histoire de l'estampe en France.

En 2013 et 2014, la Fête de l'Estampe a été un succès dans toute la France. Que la FÊTE DE L'ESTAMPE 2015 soit riche de nouvelles idées pour mettre encore plus en lumière cette célébration de l'estampe : RENDEZ-VOUS MARDI 26 MAI !

Maxime Préaud,
Président honoraire de Manifestampe



Siège social : Manifestampe-Fédération nationale de l'estampe
Maison des Associations, 25 rue Lantiez 75017 Paris - France

Courriel : contact@manifestampe.org **Internet** : www.manifestampe.org

Association régie par la loi de 1901/SIRET 478.214.679.00019 - APE 913E